

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 347

10 mars 2007

SOMMAIRE

African Wood Trading Company Holdings	Gestion Investissement & Transaction
..... 16616	 Holding SA 16637
Akila Finance S.A. 16649	GHE Holding S.A. 16635
Alpha-Oceane Investments S.A. 16615	Heliaste Immobilière S.A. 16623
AstraZeneca Pharma SNC 16650	Human Resources Management S.A. 16649
AstraZeneca Tika SNC 16628	Immo Debt S.A. 16611
BIP Investment Partners S.A. 16621	Inalux 16656
Boduhura Resort S.A. 16611	International Real Estate Management
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	 S.A. 16617
..... 16614	International Transinvest Holding S.A. ... 16624
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	Johnebapt Holding Société Anonyme 16634
..... 16610	J.V. Participations S.A. 16624
Carrifin S.A. 16619	Lastour & Co Holding 16618
Colcos S.A. 16628	Le Premier VI S.à r.l. 16638
Compagnie Financière d'Anvers 16620	Liblo Holding S.A. 16635
Compagnie Hôtelière du Brésil S.A. 16620	Maya Bay S.A. 16625
Compagnie pour le Développement Industriel S.A. 16616	Mediolux Holding 16612
Coparrinal S.A. 16621	Montefin S.A. 16625
Degroof Holding Luxembourg S.A. 16626	Monte Sicav 16626
Développement International S.A. 16620	Pastor International S.A. 16613
Doragren 16614	Pescado Holding S.A. 16625
E.B.I.M. S.A. 16619	Rumbas Holding S.A. 16613
eOffice Invest S.A. 16612	Three Arrows 16615
European Research Venture S.A. 16615	Top-Investments 16610
Exobois Holding 16618	Treveria F S.à r.l. 16640
Farina European Invest S.A. 16637	Unio Holding 16617
Farina European Invest S.A. 16641	Urbaninvest S.A. 16612
Fertifin S.A. 16642	Valauris Investments S.A. 16624
Gestion Investissement & Transaction	Valura S.A. 16614
 Holding SA 16635	

Top-Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.488.

The shareholders of TOP-INVESTMENTS (the Company) are hereby given notice that an
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
of shareholders will be held at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on *20 March 2007* at 11.00 a.m. to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to appoint ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realize at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;
5. Decision to instruct KPMG AUDIT (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
6. Decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

The resolutions submitted to the Extraordinary General Meeting require at least half of the capital to be present or represented. In order to be adopted, the resolutions must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Power of attorney forms are available at the registered office of the Company. Shareholders unable to attend the Meeting, please return the form of proxy, duly executed and signed, by mail, to the Company no later than 15 March 2007.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2007020622/755/26.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 92.175.

The shareholders of the Company are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders to be held on *30 March 2007* at 4 p.m. at the registered office of the Company, 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. Confirmation of the appointment of new directors.
2. Decision that any transfer of shares, excluding any share transfer following the redemption of Class B Preference Shares in accordance with Article 9, shall be subject to the approval of all shareholders given in a general meeting.
3. Subsequent amendment of Article 6 and introduction of a new paragraph 2 in Article 6.1 to read as follows:
«Each transfer of shares, excluding any share transfer following the redemption of Class B Preference Shares in accordance with Article 9, shall be subject to an unanimous decision of the shareholders given in a general meeting. Any holder of shares who intends to transfer his shares shall notify its intention to the board of directors by registered letter. Within a 30 days period from the date of receipt of such notification, a general meeting of shareholders convened by the Board of Directors shall decide on the share transfer and the decision shall be notified to the respective shareholder within reasonable time. If the general meeting of shareholders has not taken a unanimous decision in favor of such share transfer, the respective share transfer has to be considered as not approved. The board of directors shall not register any share transfer which has not been approved in accordance with the present paragraph.»
Subsequent amendment of Article 6.1, paragraph 1 previously paragraph 2, 1st sentence):
«Without prejudice to the immediately foregoing paragraph, each approved share transfer shall be entered in the register of shareholders.»
4. Amendment of Article 12 to read as follows:
«The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least five members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.
The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Board of Directors by casting the choice of:

- (i) a number of directors nominated for election by the majority of Class A Shareholders (the «A Directors») which has in any case to be lower than the number of directors nominated by the majority of Class B Shareholders;
- (ii) a number of directors nominated for election by the majority of Class B Shareholders which has in any case to be higher than the number of directors nominated by the majority of A Shareholders;

The number of directors, their terms and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.»

- 5. Cancellation of Article 10 and subsequent renumbering of the articles of association.
- 6. Decision to fix the total number of directors as well as the number of A-Directors and B-Directors.
- 7. Appointment of Directors.
- 8. Miscellaneous.

The Extraordinary General Meeting will validly deliberate if at least one half of the share capital is present and represented. Resolutions will be validly adopted at a majority of at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders who are personally registered in the register of shareholders of the Company will receive at their registered address the documents relating to the Extraordinary General Meeting including a form on which they can appoint a representative to attend the Extraordinary General Meeting.

Shareholders who are not personally registered in the register of shareholders of the Company shall contact their financial intermediary, with whom their shares are on deposit, by 5.00 p.m. on 26 March 2007 at the latest.

Documents relating to the Extraordinary General Meeting may be obtained by shareholders free of charge at the registered office of the Company.

On behalf of the Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2007020302/2371/52.

Immo Debt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 44.938.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mars 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020623/696/17.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mars 2007 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires

7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020624/29/22.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *29 mars 2007* à 14.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020625/29/23.

Mediolux Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.506.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 mars 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020626/19.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 mars 2007* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

16613

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020627/19.

Pastor International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.080.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 mars 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020628/21.

Rumbas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.779.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *29 mars 2007* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020630/29/21.

Doragren, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.051.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mars 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020631/29/21.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 1, rue de la Brasserie à Diekirch, le mercredi 28 mars 2007 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2006
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise
4. Renouvellement du mandat d'administrateur
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2007
6. Divers

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé 1, rue de la Brasserie à Diekirch, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020632/800485/21.

Valura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mars 2007 à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020633/21.

Three Arrows, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mars 2007 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020634/21.

European Research Venture S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.580.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 mars 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020635/19.

Alpha-Oceane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.589.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mars 2007 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020636/29/22.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 avril 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020637/755/19.

A.W.T.C. Holdings, African Wood Trading Company Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 30.131.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2007, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi 11 avril 2007 à 16.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»;

2. Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;
3. Modification de la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDINGS», la société adoptant la dénomination de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.); adaptation de l'article premier des statuts;
4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020638/546/38.

International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.426.

—

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the Postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 29th, 2007* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007020982/795/19.

Unio Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 81.268.

—

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2007, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi *11 avril 2007* à 16.45 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»;

2. Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;
3. Modification de la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDING», la société adoptant la dénomination de UNIO; adaptation de l'article premier des statuts;
4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020639/546/37.

Exobois Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.486.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2007, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 11 avril 2007 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»;

2. Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;
3. Modification de la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDING», la société adoptant la dénomination de EXOBOIS ; adaptation de l'article premier des statuts;
4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020640/546/37.

Lastour & Co Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.488.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2007, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 11 avril 2007 à 16.15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.
La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.
La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.
La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»;
2. Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;
3. Modification de la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDING», la société adoptant la dénomination de LASTOUR & CO; adaptation de l'article premier des statuts;
4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020641/546/37.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.613.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 19 mars 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leur titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017637/755/18.

Carrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.699.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

16620

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 23 mars 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007016094/755/19.

Compagnie Hôtelière du Brésil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.360.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mars 2007 à 14.00 heures au siège social pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007016566/755/19.

Compagnie Financière d'Anvers, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.573.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2007 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017648/696/17.

Développement International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.058.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 19 mars 2007 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017056/29/22.

Coparrinal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017594/795/15.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les actionnaires de BIP INVESTMENT PARTNERS S.A. sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG à Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy, le mardi 20 mars 2007, à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société pour permettre au Conseil d'Administration de déplacer le siège social à l'intérieur de la commune.
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour préciser l'objet social de la société et lui donner la teneur suivante : «L'objet social de la Société est de prendre des participations et de faire des investissements mobiliers, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, par l'achat, le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats d'obligations, de reconnaissances de dettes, de bons, de produits dérivés et de toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société a également pour objet de rechercher et d'identifier des sociétés innovantes ou à potentiel économique important localisées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Elle peut créer avec ces sociétés ou toutes autres sociétés intéressées un partenariat d'entreprise, qui s'étend à la mise à disposition de son expertise dans les domaines du conseil financier, de la direction, de l'organisation et de la gestion d'entreprises. La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont des sociétés du même groupe, ou les assister autrement. La Société peut également emprunter avec ou sans garantie (sous quelque forme que ce soit, y inclus par l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non et tous autres instruments de dette), à condition

que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la société peut assurer toutes opérations financières, commerciales ou industrielles pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de:
 - (i) préciser que la société a émis des actions au porteur conformément à l'article 41 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;
 - (ii) rajouter un paragraphe 8 à l'article 6 des statuts de la Société afin d'obliger tout actionnaire, personne morale ou physique, détenant une participation dans le capital de la Société lui conférant 5% ou plus des droits de vote d'en informer la Société, au plus tard cinq (5) jours ouvrables après avoir atteint ou dépassé ce seuil. Tant qu'une telle participation n'a pas été déclarée à la Société, l'exercice du droit de vote attaché aux actions dépassant ce seuil de 5% sera suspendu. La déclaration devra parvenir à la Société au moins cinq (5) jours ouvrables avant une assemblée générale pour pouvoir exercer le droit de vote attaché à toutes les actions déclarées à cette assemblée.
4. Suppression du dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société.
5. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de:
 - (i) permettre l'accomplissement des formalités de convocation et de représentation au sein du Conseil d'Administration par écrit, télécopie ou courrier électronique en remplacement du télex et des télégrammes;
 - (ii) préciser que le quorum de présence aux réunions du Conseil d'Administration est fixé exclusivement par les statuts;
 - (iii) autoriser la tenue de réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou visioconférence lorsque au moins trois administrateurs participant à cette réunion sont physiquement présents au lieu de la réunion.
6. Modification de l'article 10 des statuts de la Société pour préciser que le Conseil d'Administration agit de manière collégiale, qu'il est en charge de la gestion de la société et qu'il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société.
7. Modification de l'article 12 des statuts de la Société en vue de:
 - (i) supprimer l'autorisation préalable de l'assemblée générale en vue d'une délégation des pouvoirs de gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration suite à la modification législative en ce sens;
 - (ii) préciser que le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs directeurs ou autres agents ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement;
 - (iii) préciser que les présidents et les vice-présidents du Conseil d'Administration forment le bureau du conseil. Ses pouvoirs et ses missions sont déterminés par le Conseil d'Administration;
 - (iv) permettre au Conseil d'Administration de mettre en place des comités chargés de tâches spécifiques que le conseil déterminera et de leur déléguer des pouvoirs spéciaux;
 - (v) permettre au Conseil d'Administration de créer un ou plusieurs comités d'évaluation chargés:
 - (i) d'identifier et d'évaluer des opportunités d'investissement
 - (ii) d'assurer le suivi du portefeuille des participations et d'en aviser le Conseil d'Administration
 - (iii) de prendre des décisions d'investissement ou de désinvestissement dans les limites fixées par le Conseil d'Administration
 - (iv) d'accepter toute autre mission que pourra leur attribuer le Conseil d'Administration.
8. Modification de l'article 13 des statuts de la Société concernant l'intérêt opposé pour lui donner la teneur suivante: «Les administrateurs prennent leurs décisions dans l'intérêt de la Société. Conformément à l'article 57 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, chaque administrateur veille à éviter toute opposition d'intérêt avec la Société ou une société contrôlée par celle-ci. Il informe le Conseil d'Administration des oppositions d'intérêt quand elles surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné conformément aux dispositions légales en la matière. Toute abstention motivée par une opposition d'intérêt est mentionnée au procès-verbal de la réunion et communiquée conformément aux dispositions légales en vigueur. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.»
9. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de:
 - (i) permettre à des actionnaires représentant le dixième du capital social de requérir le Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale;
 - (ii) préciser le mécanisme de convocation des assemblées générales en indiquant que les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg. Les propriétaires d'actions nominatives sont convoqués à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour signé par le président du Conseil d'Administration (ou une personne déléguée par lui ou par le Conseil d'Administration), envoyé par

lettre simple au moins huit jours calendrier avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires, ou autrement s'il en a été instruit par cet actionnaire;

(iii) préciser que la Société maintient un site Internet. Elle y publie les informations pertinentes pour ses actionnaires et notamment toute la documentation appropriée relative aux assemblées générales des actionnaires. Le site internet donne la possibilité de télécharger les convocations et les formulaires de procuration;

(iv) permettre à un ou à plusieurs actionnaires disposant ensemble de cinq pourcent au moins du capital souscrit de demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée ensemble avec les justificatifs établissant la participation de cinq pourcent. Si la société reçoit une telle demande après la publication ou après l'envoi des convocations à l'assemblée générale en question, elle en avisera ses actionnaires à travers son site internet. Au cas où l'ordre du jour de l'assemblée est modifié après l'envoi des procurations par les actionnaires à la Société, suite à une demande émanant d'actionnaires détenant cinq pourcent au moins du capital social, la société modifiera les formulaires de procuration en conséquence et mettra les formulaires modifiés à disposition des actionnaires sur son site Internet. Les actionnaires pourront alors renvoyer une nouvelle procuration qui remplacera la première;

(v) préciser que dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires valablement exprimées.

10. Coordination des statuts

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard le 14 mars 2007 auprès de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée de s'y faire représenter par un mandataire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège de la société au plus tard le 14 mars 2007.

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée peut être consulté sur le site Internet de BIP sous www.bip.lu. Il est également disponible au secrétariat de BIP (tél : 352 - 26 00 26 27).

Le Président du Conseil d'Administration.

Les actionnaires de BIP INVESTMENT PARTNERS S.A. sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG à Luxembourg, 50 avenue John F. Kennedy, le mardi 20 mars 2007, à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'année 2006
2. Rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes de l'exercice 2006
4. Affectation des résultats sociaux
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Désignation du réviseur d'entreprises pour contrôler les comptes de l'exercice 2007
7. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration en vue du rachat d'actions propres
8. Divers

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard le 14 mars 2007 auprès de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée de s'y faire représenter par un mandataire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège de la Société au plus tard le 14 mars 2007.

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée peut être consulté sur le site Internet de BIP sous www.bip.lu

Il est également disponible au secrétariat de BIP (tél : 352 - 26 00 26 27).

Le Président du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017714/135.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

16624

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017595/795/15.

International Transinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.365.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017596/795/16.

Valauris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 83.977.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017932/696/17.

J.V. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.284.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017597/795/15.

Maya Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.190.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017599/795/15.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 20 mars 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017721/19.

Pescado Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.509.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017941/1023/16.

Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.346.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on 19 March 2007 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2006; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the offices of the SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007017949/584/22.

Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

Les conseils d'administration des sociétés :

DEMETER CONSEIL S.A., Société Anonyme, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 22.422 et,

DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 28.259,

proposent de fusionner ces sociétés conformément aux articles 261 à 276 de la loi sur les sociétés commerciales.

a) La société anonyme DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., absorbera la société anonyme DEMETER CONSEIL S.A.

b) Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés fusionnantes seront convoquées au plus tôt le trentième (30) jour qui suit la publication du présent projet de fusion.

La date à laquelle les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., qui est la société absorbante, et de DEMETER CONSEIL S.A., qui est la société absorbée, approuveront la fusion sera la «date effective de fusion». A cette date, DEMETER CONSEIL S.A. transmettra tous ses actifs et passifs, conformément à l'article 274(1)a) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, à DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A.. A cette date effective de la fusion par absorption, DEMETER CONSEIL S.A. cessera d'exister et ses actions seront annulées.

De même, la société absorbante étant propriétaire de 1.574 actions sur les 4.712 actions de la société absorbée, les 1.574 actions de la société DEMETER CONSEIL S.A., détenues par DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. seront annulées et ne donneront pas lieu à l'attribution de nouvelles actions.

c) En échange du transfert du patrimoine actif et passif de la société absorbée, la société absorbante DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. émettra de nouvelles actions en faveur des actionnaires de la société absorbée. Le nombre d'actions ainsi émises sera calculé sur la base des actifs nets comptables respectifs des sociétés fusionnées. Aucune soulte ne sera payée.

Le nombre d'actions à attribuer par actionnaire de la société absorbée se calculera selon la formule suivante:

$$A = (B \times C) / D$$

où:

A: représente le nombre d'actions nouvelles à attribuer

B: représente le nombre d'actions à convertir dans la société absorbée concernée

C: représente l'actif net comptable par action de la société absorbée concernée

D: représente l'actif net comptable par action de la société absorbante qui émettra de nouvelles actions.

La société absorbante étant propriétaire de 1.574 actions sur les 4.712 actions de la société absorbée, elle renoncera à émettre les actions qui devraient lui revenir en contrepartie de son apport afin de ne pas détenir ses propres actions. Dès lors, les 1.574 actions de la société DEMETER CONSEIL S.A. détenues par DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. seront annulées et donneront lieu à un boni de fusion qui sera comptabilisé dans les livres de la société absorbante. Ce boni de fusion sera égal à la différence entre l'actif net à recevoir par l'absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de la participation de l'absorbante dans la société absorbée.

Le rapport d'échange étant de 3,456 actions de DEMETER CONSEIL S.A. pour une action de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A..

Ainsi, en contrepartie du transfert du patrimoine de la société absorbée, la société absorbante émettra 908 actions nouvelles qui seront attribuées aux actionnaires autres que la société absorbante, à savoir :

- La société BANQUE DEGROOF S.A., actionnaire de la société DEMETER CONSEIL S.A., recevra des actions nouvelles de la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. contre l'annulation des 3089 actions existantes de la société absorbée.

- La société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., actionnaire de la société DEMETER CONSEIL S.A., recevra des actions nouvelles de la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. contre l'annulation des 49 actions existantes de la société absorbée.

Les actionnaires feront leur affaire de la négociation des rompus.

Un rapport écrit destiné aux actionnaires sera établi par un expert réviseur d'entreprises indépendant.

Le rapport d'échange pourra être ajusté à l'initiative des conseils d'administration des sociétés fusionnantes avant ou à la date de l'accord à obtenir des assemblées générales extraordinaires respectives, afin de refléter tous événements et/ou changements significatifs des avoirs des sociétés devant fusionner et tel qu'éventuellement mentionné dans les lettres de représentation émises par les conseils d'administration respectifs des sociétés fusionnantes avant la tenue des assemblées générales extraordinaires.

d) En conséquence du transfert du patrimoine de la société absorbée, la société anonyme DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. augmentera son capital de EUR 4.994.000,- par l'émission de 908 nouvelles actions en faveur des sociétés BANQUE DEGROOF S.A et BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Le capital souscrit et entièrement libéré de la société absorbante, actuellement de EUR 12.375.000,- s'élèvera après la fusion à EUR 17.369.000,- représenté par 3.158 actions sans désignation de valeur nominale.

e) Les actions nouvellement émises seront nominatives. L'émission des actions nominatives se fera par inscription au registre des actions de la société absorbante lors de l'assemblée générale d'approbation de la fusion. A partir de la date de fusion effective, les nouvelles actions émises par DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. seront égales en tous points aux actions existantes et auront le même droit de participation au bénéfice.

A la suite de l'échange des actions existantes de la société absorbée par des actions nouvelles de la société absorbante, les actions de la société absorbée seront annulées.

f) Il n'existe pas d'actions ayant des droits spéciaux, ni d'autres titres dans les sociétés fusionnantes.

g) Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts, membres du conseil d'administration ou au réviseur d'entreprise; les frais de l'opération de fusion sont entièrement pris en charge par DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A.

h) Tous les actionnaires des sociétés qui fusionnent ont le droit de prendre connaissance au siège social de chacune des sociétés qui fusionnent, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre les parties, des documents tels qu'ils sont visés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, documents que les sociétés s'engagent à déposer pendant ledit délai légal à leur siège social. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sur simple demande.

i) A partir de la date effective de fusion, tout l'actif et tout le passif de la société absorbée est considéré comme étant transféré à DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. et toutes les pertes et tous les profits occasionnés après cette date seront imputés à cette dernière.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1^{er} octobre 2006.

Luxembourg, le 28 février 2007.
Pour DEMETER CONSEIL S.A.
O. Masse / P. Wagener
Administrateur / Administrateur

Pour DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A.

P. Keusters / G. De Bruyne

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007020642/34/94.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01085. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mars 2007 à 16.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020629/29/21.

AstraZeneca Tika SNC, Société en nom collectif.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.398.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- AstraZeneca AB, a public limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at, SE- 151 85 Södertälje (Sweden) (Trade Register n ° SE-556011-7482),

here represented by Mrs. Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, acting pursuant to a proxy given in Södertälje on 20th December 2006, not acting as a founder;

- ASTRA PHARMACEUTICALS AB, a private limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at, SE- 151 85 Södertälje (Sweden) (Trade Register n ° SE-556023-0657),

here represented by Mrs. Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, acting pursuant to a proxy given in Södertälje on 20th December 2006, not acting as a founder;

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société en nom collectif» which such parties declared to incorporate:

Chapter I.- Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby incorporated a «société en nom collectif» (the «Partnership») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the Luxembourg Company Act of August 10th, 1915, as amended and by the relevant provisions of the Commercial Code, as amended, and of the Civil Code, as amended, (the «Law»), and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership exists under the name of AstraZeneca TIKa SNC.

Art. 3. Purpose of the Partnership. The purpose of the Partnership is the acquisition and holding of intellectual property rights as well as the management, development and licensing of its rights.

The Partnership may also acquire and hold participation interests in companies and undertakings in Luxembourg and/ or abroad and manage and develop its holdings.

The Partnership may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Partnership such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Partnership may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Partnership may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion, the Partnership may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The Partnership will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Partnership governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Partnership.

Art. 5. Duration. The Partnership is formed for an indefinite duration.

Chapter II.- Capital - Units

Art. 6. Capital. The capital of the Partnership is set at one hundred twenty thousand Swedish Crowns (SEK 120,000.-) represented by one hundred twenty (120) units with a nominal value of one thousand (1,000.-) Swedish Crowns each.

The capital of the Partnership may be increased or reduced by a unanimous resolution of the partners' meeting.

Art. 7. Units. Each unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at the partners' meetings. Ownership of a unit carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Partnership and the resolutions of the partners' meetings.

Each unit is indivisible as far as the Partnership is concerned. Co-owners of units must be represented towards the Partnership by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 8. Transfer of units. A unit is transferable by means of a prior unanimous consent of the partners. The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III.- Management

Art. 9. Management of the Partnership. The Partnership will be managed and administered by one or several managers, whether partners or not (the «Manager»).

The Manager(s) will be elected by unanimous resolution of the partners' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. He(they) is/are re-eligible, but he(they) may be removed at any time, with or without cause, by unanimous resolution of the partners' meeting. In the event that several managers are appointed, they shall be either A-Managers or B-Managers.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager(s) is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Partnership's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles of Incorporation to the partners' meeting are in the scope of competence of the Manager(s).

Art. 11. Conflict of Interests. If any Manager or officer of the Partnership has a personal conflicting interest in any transaction of the Partnership, he or she shall make known to the partners such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Art. 12. Representation of the Partnership - Delegation of Powers. In the event of only one Manager being appointed, the Partnership will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Partnership will be bound by the joint signatures of an A-Manager and of a B-Manager or by the sole signature of any A-Manager.

The Manager(s) may indeed delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, residing in Luxembourg, chosen by it.

Chapter IV.- Partners' Meetings

Art. 13. Partners' meetings. Decisions of the partners shall be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the partners by registered mail. In this case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Partnership.

The partners may meet in a meeting of partners upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), subsidiarily, by the auditor, if any, or, more subsidiarily, by partners representing half the corporate capital. The notice sent to the partners in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the partners are present or represented at a partners' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A partner may act at any partners' meeting by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a partner.

Partners' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 14. Powers of the partners' meetings. Any regularly constituted meeting of partners of the Partnership represents the entire body of partners.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership.

Art. 15. Procedure, Vote. Any resolution of the partners meeting will be taken by the unanimous consent of all the partners.

Art. 16. Minutes. Copies or extracts of the minutes of the partners' meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the any Manager(s).

Chapter V.- Financial year - Balance sheet - Profits

Art. 17. Financial year. The Partnership's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 18. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the partners' meeting for approval. Each partner or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Partnership.

Art. 19. Auditors. The supervision of the operations of the Partnership may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected by the partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners' meeting.

Art. 20. Appropriation of profits. Each year the partners will approve the accounts of the preceding year in their partners' meeting.

The result of the financial year will be allocated proportionally to each partner's unitquota on the provisional partners' accounts. The balances of these provisional accounts become claims or debts of each partner only if they are transferred by unanimous resolution taken by the partners' general meeting representing the whole capital to each partner's definitive account. The claims in favor of each partner will become due only by unanimous resolution taken by the partners' general meeting representing the whole capital.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or the suspension of civil rights of any partner will not cause the dissolution of the Partnership.

In any other case, the partners' meeting must agree on the dissolution of the Partnership by unanimous consent of all the partners.

Should the Partnership be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the partners' meeting, which will determine their powers and their compensation, or in the absence of such appointment, by the Manager(s).

After payment of all the debts of and charges against the Partnership and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the partners pro rata to the number of the units held by them.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this Articles of Incorporation.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Partnership having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Partners	Units	SEK
ASTRA PHARMACEUTICALS AB	114	114,000.-
AstraZeneca AB	6	6,000.-
Total:	120	120,000.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measures

The first financial year will end on 31 December 2006. Resolutions of the partners' meeting.

Immediately after the formation of the Partnership, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the partners' meeting, passed the following resolutions:

1. The Partnership shall have its registered office at L-2520 Luxembourg-City, 1, allée Scheffer;
2. The partners' meeting resolved to fix the number of Managers to two (2).
3. The partners' meeting resolved to appoint the following as Managers for a period ending upon approval of the annual accounts for the year 2011:

1. Mr. Jan-Olof Jacke, Chief Financial Officer of AstraZeneca AB (Blomstervägen 6, 429 35 Kullavik), born in V Frölunda (Sweden) on 2 January 1965, professionally residing in V Mälarehamnen 9, S-151 85 Södertälje, Sweden, as A- Manager; and

2. Mr. Paul van Baarle, employee, born in Rotterdam (The Netherlands) on September 15th, 1958, professionally residing in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, as B- Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

For the purpose of registration the capital is valued at EUR 13,473.82.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- AstraZeneca AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE-151 85 Södertälje (Suède) (Registre de commerce n ° SE-556011-7482),

représentée aux présentes par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à Södertälje, le 20 décembre 2006, n'agissant pas comme fondateur,

- ASTRA PHARMACEUTICALS AB société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE- 151 85 Södertälje (Suède) (Registre de commerce n ° SE-556023-0657),

représentée aux présentes par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à Södertälje, le 20 décembre 2006, n'agissant pas comme fondateur.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Laquelle comparante, de par ses qualités, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société en nom collectif qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} .- Forme - Raison sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société en nom collectif (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août

1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les dispositions du Code de Commerce, tel que modifié et du Code Civil, tel que modifié, (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Raison sociale. La raison sociale de la Société sera AstraZeneca TIKa SNC.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de droits de propriété intellectuelle ainsi que la gestion, mise en valeur et licence de ses droits.

La Société peut aussi acquérir et détenir des participations dans toutes sociétés et entreprises au Luxembourg et/ou à l'étranger et gérer et mettre en valeur ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du (des) Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait/estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Chapitre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital est fixé à cent-vingt mille Couronnes Suédoises (SEK 120.000,-) représenté par (cent-vingt) 120 parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000) Couronnes Suédoises (SEK 1.000,-) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires de parts sociales doivent être représentés auprès de la Société par un avocat, qu'il soit désigné parmi eux ou non.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont transférables avec l'accord unanime des associés. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chapitre III.- Gérance

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (ci-après le(s) «Gérant(s)»).

Le ou les Gérants seront nommés par décision unanime des associés, qui déterminera son nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision unanime des associés. Si plusieurs gérant sont nommés, ils sont soit des Gérants A, soit des Gérants B.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le(s) Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du (des) Gérant(s).

Art. 11. Conflit d'intérêts. Si un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les associés et il ne pourra prendre part aux délibérations ou approuver au sujet de cette opération.

Art. 12. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant-B ou par la signature individuelle de tout Gérant A.

Le(s) Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix demeurant à Luxembourg.

Chapitre IV.- Assemblée des associés

Art. 13. Assemblée des associés. Les décisions des associés doivent être prises par vote par écrit sur le texte des résolutions à être adoptés qui seront envoyés par le(s) Gérant(s) aux associés par courrier enregistré. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le(s) Gérant(s), ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le(s) Gérant(s).

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. Procédure - Vote. Les résolutions de l'assemblée ne sont valablement adoptées que si elles sont prises à l'unanimité de tous les associés.

Art. 16. Procès-verbaux. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un Gérant.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels - Profits

Art. 17. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi. Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés. Tout associé ainsi que son mandataire peut prendre au siège social communication de ces documents.

Art. 19. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par décision unanime de l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision unanime des associés.

Art. 20. Attribution des bénéfices. Chaque année, les associés approuveront les comptes de l'exercice de l'année précédente lors de l'assemblée des associés.

Le résultat de l'exercice sera réparti proportionnellement entre chacun des associés et selon les parts détenues par chacun d'eux sur un compte d'associé provisoire. Les soldes de ces comptes provisoires deviennent des créances ou des dettes pour chacun des associés si et seulement s'ils sont transférés sur le compte définitif de chacun des associés suite à une décision prise à l'unanimité des voix par l'assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social souscrit. Les créances en faveur de chacun des associés ne seront dues que suite à une décision prise à l'unanimité des voix par l'assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La liquidation, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Dans tout autre cas, l'assemblée des associés devra statuer sur la dissolution de la Société par un vote unanime de l'ensemble des associés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments, et en l'absence d'une telle désignation, par le(s) Gérant(s).

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les associés au pro rata du nombre des parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré les montants ci-après énoncés:

Associés	Parts sociales	SEK
ASTRA PHARMACEUTICALS AB	114	114.000,-
AstraZeneca AB	<u>6</u>	<u>6.000,-</u>
Total:	120	120.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social finira le 31 décembre 2006.

Résolutions des associés

Immédiatement après la formation de la Société, les personnes prémentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le siège social de la Société à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le nombre des Gérants à deux.

3. L'assemblée générale des associés nomme les Gérants suivants pour une période dont le terme est fixé à l'approbation des comptes relatifs à l'année 2011:

1. Monsieur Jan-Olof Jacke, Chief Financial Officer de AstraZeneca AB (Blomservägen 6 429 35 Kullavik), né le 2 janvier 1965 à Frölunda (Suède), Gérant A.

2. Monsieur Paul van Baarle, employé privé, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pay-Bas), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Gérant B.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à EUR 13.473,82.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 54, case 1. — Reçu 134,74 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016125/242/348.

(070008937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Johnebapt Holding Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.872.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007002536/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01212. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Liblo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 7.675.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2007:

- Madame Lisbet Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Artillerigatan, 11 445 Stockholm, Suède;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007002585/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 76.799.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007003365/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX01008. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

G.I.T. Holding SA, Gestion Investissement & Transaction Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 91.503.

—
L'an deux mille six, le trois novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTION INVESTISSEMENT & TRANSACTION HOLDING SA en abrégé G.I.T. HOLDING SA, avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 37,

inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 91.503.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 19 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Rodolphe Gabriel, pisciculteur, demeurant à B-4960 Malmedy, 7, Pisciculture,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Lockert, huissier de justice, demeurant à F-55000 Bar Le Duc (France), 55 bis, rue de Saint-Mihiel,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Juridisse Miranda, piscicultrice, demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 7, Pisciculture.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège de la société de Crendal à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Wincrange»

2) Démission du conseil d'administration,

3) Nouvelle composition du conseil d'administration avec nomination en qualité de nouveaux administrateurs de Monsieur Rodolphe Gabriel, Madame Juridisse Miranda et Monsieur Jean-Marie Lockert,

4) Démission du commissaire aux comptes,

5) Nomination de Monsieur Jean-Luc Louis en qualité de nouveau commissaire aux comptes,

II: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Crendal à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, et de modifier subséquemment l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Wincrange»

Deuxième Résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration savoir: CPEL SOPARFI S.A., CLIG S.A., et COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A.,

Troisième Résolution

L'assemblée nomme en qualité d'administrateurs du nouveau conseil d'administration:

1.- Monsieur Rodolphe Gabriel, pisciculteur, demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 7, Pisciculture, né à Malmedy (Belgique), le 22 juillet 1950,

2.- Madame Juridisse Miranda, piscicultrice, demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 7, Pisciculture, née à Sao Felix-Ma (Brésil), le 18 novembre 1953,

3.- Monsieur Jean-Marie Lockert, huissier de justice, demeurant à F-55000 Bar Le Duc (France), 55 bis, rue de Saint-Mihiel; né à Nancy (France), le 7 septembre 1949

Le mandat des administrateurs expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Quatrième Résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire actuel savoir: ATHANOR S.A.

Cinquième Résolution

L'assemblée nomme en qualité de commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, demeurant à B-4163 Anthisnes (Belgique), 17, Chemin des Patars, né à Luluabourg (République Démocratique du Congo) le 6 novembre 1957.

Le mandat du commissaire aux comptes expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.05 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 890,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Miranda, R. Gabriel, J.-M. Lockert, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155S, fol. 98, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 24 novembre 2006.

M. Decker.

Référence de publication: 2007003616/241/78.

(060135597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

G.I.T. Holding SA, Gestion Investissement & Transaction Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9780 Winrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 91.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 24 novembre 2006.

Pour la société

M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007003618/241/13.

(060135599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARINA EUROPEAN INVEST S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.647, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 22 janvier 1990 et dont les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 2 octobre 2002.

L'Assemblée générale est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

le 27 octobre 2006 - numéro 2025

le 14 novembre 2006 - numéro 2126

b) dans le Letzebuenger Journal

le 27 octobre 2006

le 14 novembre 2006

c) au Quotidien

le 27 octobre 2006

le 14 novembre 2006

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.- Modification subséquente de l'article 11 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 37.000 actions en circulation, vingt et une (21) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Le président informe l'assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 19 octobre 2006 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra désormais le troisième jeudi du mois de juin à onze heures.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sprimont, A.-L. Van den Eeckhaut, J. Bonnier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, vol. 30CS, fol. 57, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

F. Baden.

Référence de publication: 2007005991/200/71.

(060138981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Le Premier VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.273.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

here represented by Mr Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing party declares to be the sole partner of the limited liability company LE PREMIER VI, S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acted in replacement of the undersigned notary on August 25, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1427 of December 21, 2005.

The sole partner request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st December and shall finish the 30th November of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2006, will end on 30th November 2006.

Second resolution

The sole partner decides to amend paragraph 14.1 of Article fourteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée

LE PREMIER VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 25 août 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1427 du 21 décembre 2005.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 30 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 14.1 de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Gallasin et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 94, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007007212/242/76.

(060139804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Treveria F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.249.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TREVERIA PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 112.021, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

here represented by Jessie da Silva Carvalho, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That TREVERIA PROPERTIES S.à r.l., is the sole shareholder of TREVERIA F S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 116.249 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on April 18, 2006, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of 237,500.- EUR (two hundred and thirty-seven thousand five hundred euros) so as to bring it from 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 250,000.- EUR (two hundred and fifty thousand euros) by the issue of 9,500 (nine thousand five hundred) new shares, all with a par value of 25.- EUR (twenty-five euros) each.

Subscription and Payment

The 9,500 (nine thousand five hundred) new shares have all been subscribed for by the existing sole shareholder of the Company and entirely paid up by a cash contribution for an aggregate amount of 237,500.- EUR (two hundred and thirty-seven thousand five hundred euros), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at 250,000.- EUR (two hundred and fifty thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of 25.- EUR (Twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at four thousand one hundred euros (EUR 4,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le treize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

TREVERIA PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 112.021,

représentée par Jessie da Silva Carvalho, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

I. TREVERIA PROPERTIES S.à r.l., susnommé, est l'associé unique de TREVERIA F S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 116.249 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 18 avril, 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. Le capital de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de 237.500,- EUR (deux cents trente-sept mille cinq cents euros) pour le porter de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 250.000,- EUR (deux cents cinquante mille euros) par l'émission de 9.500 (neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et Libération

Les 9.500 (neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites par l'associé unique existant de la Société et entièrement libérées par un apport en espèces à concurrence d'un montant total 237.500,- EUR (deux cents trente-sept mille cinq cents euros), qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 250.000,- EUR (deux cents cinquante mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille cent euros (EUR 4.100,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Da Silva Carvalho, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006. — Reçu 2.375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016223/211/100.

(070008896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007005993/200/10.

(060138983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Fertifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.377.

— STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company FERTITRUST S.A., R.C.S. Luxembourg B 11.025, with its registered office at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. David Sana, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of FERTIFIN S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into fifty (50) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, of the company is set at ten million Euro (10,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association, the board of directors is generally authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the board of directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the board of directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the board of directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders taken in the manner required to amend these articles of association.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the share capital of the company.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

The general meetings of shareholders (other than the one amending the articles of association) shall be convened pursuant to a notice given by the board of directors setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares. The general meeting shall validly deliberate if at least one shareholder is present or represented, and in case of plurality of shareholders, the resolutions will be adopted by simple majority of the shareholders present or represented.

The general meetings amending the articles of association shall be convened pursuant to a notice given by the board of directors setting forth the agenda and sent by registered mail at least ten days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, by means of notices published twice, at 15 days interval at least and 15 days before the meeting in the «Mémorial» and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

The nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders, if any.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the fifty (50) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

All the fifty (50) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr. Amine Bechara, company director, born in Hammana (Lebanon), on July 21, 1954, residing at L-8068 Bertrange, 10, rue d'Huart;
 - b) Mr. Peter Hrechdakian, company director, born in Aleppo (Syria), on September 16, 1958, residing at B-1180 Uccle (Belgium), 418, avenue Brugmann, chairman of the board of directors;
 - c) Mrs. Josée Altmann-Frideres, company director, born in Schieren (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 16, 1947, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67895, with its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, route de Neudorf.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.
5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme FERTITRUST S.A., R.C.S. Luxembourg B 11.025, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FERTIFIN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la société est fixé à dix million d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Pendant une période de cinq (5) années à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux articles précédents, le conseil d'administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier les présents statuts afin d'y intégrer cette modification. De plus, le conseil d'administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un admi-

nistrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, P administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par telefax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires (autres que celles modifiant les statuts) seront convoquées par un avis du conseil d'administration mentionnant l'ordre du jour et adressé à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. L'assemblée générale délibère valablement si au moins un actionnaire est présent ou représenté, et en cas de pluralité d'actionnaires, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Les assemblées générales modifiant les statuts seront convoquées par un avis du conseil d'administration mentionnant l'ordre du jour et adressé à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins dix jours avant la date de la tenue de la réunion. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à 15 jours d'intervalle au moins et 15 jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les 2/3 au moins des actionnaires présents ou représentés.

Le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires éventuels.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les cinquante (50) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cent cinquante Euros.

Décisions de l'associé unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Amine Béchara, administrateur de sociétés, né à Hammana (Liban), le 21 juillet 1954, demeurant à L-8068 Bertrange, 10, rue d'Huart;

b) Monsieur Peter Hrechdakian, administrateur de sociétés, né à Alep (Syrie), le 16 septembre 1958, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), 418, avenue Brugmann, président du conseil d'administration;

c) Madame Josée Altmann-Frideres, administrateur de sociétés, née à Schieren (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 septembre 1947 ayant son domicile professionnel à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.895, avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, route de Neudorf.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 37, case 1. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016111/231/417.

(070008785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Human Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 44.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016442/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05011. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.632.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- Monsieur Philippe Foriel-Destezet, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Jérôme Foriel-Destezet, avec adresse privée au 122, rue Lauriston, F-75016 Paris, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Wilfried Von Plotho, avec adresse professionnelle à St. Jacob Strasse 17, C/O ATAG PRIVATE CLIENT SERVICES AG, CH-4052 Basel, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- MAZARS S.A., réviseur d'entreprises, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007.

AKILA FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016123/4414/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03482. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

AstraZeneca Pharma SNC, Société en nom collectif.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.395.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- AstraZeneca AB, a public limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at SE-151 85 Södertälje (Sweden) (Trade Register n° SE-556011-7482),

here represented by Mrs Ariette Siebenaler, employee, professionally residing in L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, acting pursuant to a proxy given in Södertälje on 20th December 2006, not acting as a founder;

- ASTRA PHARMACEUTICALS AB, a private limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at, SE-151 85 Södertälje (Sweden) (Trade Register n° SE-556023-0657),

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, acting pursuant to a proxy given in Södertälje on 20th December 2006, not acting as a founder;

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société en nom collectif» which such parties declared to incorporate:

Chapter I. Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby incorporated a «société en nom collectif» (the «Partnership») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the Luxembourg Company Act of August 10th, 1915, as amended and by the relevant provisions of the Commercial Code, as amended, and of the Civil Code, as amended, (the «Law»), and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership exists under the name of AstraZeneca PHARMA SNC

Art. 3. Purpose of the Partnership. The purpose of the Partnership is the acquisition and holding of intellectual property rights as well as the management, development and licensing of its rights.

The Partnership may also acquire and hold participation interests in companies and undertakings in Luxembourg and/ or abroad and manage and develop its holdings.

The Partnership may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Partnership such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Partnership may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Partnership may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion, the Partnership may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The Partnership will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Partnership governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Partnership.

Art. 5. Duration. The Partnership is formed for an indefinite duration.

Chapter II. Capital - Units

Art. 6. Capital. The capital of the Partnership is set at one hundred twenty thousand Swedish Crowns (SEK 120,000) represented by one hundred twenty (120) units with a nominal value of one thousand (1,000) Swedish Crowns each.

The capital of the Partnership may be increased or reduced by a unanimous resolution of the partners' meeting.

Art. 7. Units. Each unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at the partners' meetings. Ownership of a unit carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Partnership and the resolutions of the partners' meetings.

Each unit is indivisible as far as the Partnership is concerned. Co-owners of units must be represented towards the Partnership by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 8. Transfer of units. A unit is transferable by means of a prior unanimous consent of the partners. The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III. Management

Art. 9. Management of the Partnership. The Partnership will be managed and administered by one or several managers, whether partners or not (the «Manager»).

The Manager(s) will be elected by unanimous resolution of the partners' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. He(they) is/are re-eligible, but he(they) may be removed at any time, with or without cause, by unanimous resolution of the partners' meeting. In the event that several managers are appointed, they shall be either A-Managers or B-Managers.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager(s) is/ are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Partnership's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles of Incorporation to the partners' meeting are in the scope of competence of the Manager(s).

Art. 11. Conflict of Interests. If any Manager or officer of the Partnership has a personal conflicting interest in any transaction of the Partnership, he or she shall make known to the partners such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Art. 12. Representation of the Partnership - Delegation of Powers. In the event of only one Manager being appointed, the Partnership will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Partnership will be bound by the joint signatures of an A-Manager and of a B-Manager or by the sole signature of any A-Manager.

The Manager(s) may indeed delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, residing in Luxembourg, chosen by it.

Chapter IV. Partners' Meetings

Art. 13. Partners' meetings. Decisions of the partners shall be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the partners by registered mail. In this case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Partnership.

The partners may meet in a meeting of partners upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), subsidiarily, by the auditor, if any, or, more subsidiarily, by partners representing half the corporate capital. The notice

sent to the partners in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the partners are present or represented at a partners' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A partner may act at any partners' meeting by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a partner.

Partners' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 14. Powers of the partners' meetings. Any regularly constituted meeting of partners of the Partnership represents the entire body of partners.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership.

Art. 15. Procedure, Vote. Any resolution of the partners meeting will be taken by the unanimous consent of all the partners.

Art. 16. Minutes. Copies or extracts of the minutes of the partners' meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the any Manager(s).

Chapter V. Financial year - Balance sheet - Profits

Art. 17. Financial year. The Partnership's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 18. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the partners' meeting for approval. Each partner or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Partnership.

Art. 19. Auditors. The supervision of the operations of the Partnership may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected by the partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners' meeting.

Art. 20. Appropriation of profits. Each year the partners will approve the accounts of the preceding year in their partners' meeting.

The result of the financial year will be allocated proportionally to each partner's untiquota on the provisional partners' accounts. The balances of these provisional accounts become claims or debts of each partner only if they are transferred by unanimous resolution taken by the partners' general meeting representing the whole capital to each partner's definitive account. The claims in favor of each partner will become due only by unanimous resolution taken by the partners' general meeting representing the whole capital.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or the suspension of civil rights of any partner will not cause the dissolution of the Partnership.

In any other case, the partners' meeting must agree on the dissolution of the Partnership by unanimous consent of all the partners.

Should the Partnership be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the partners' meeting, which will determine their powers and their compensation, or in the absence of such appointment, by the Manager(s).

After payment of all the debts of and charges against the Partnership and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the partners pro rata to the number of the units held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 22. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this Articles of Incorporation.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Partnership having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Partners	Units	SEK
ASTRA PHARMACEUTICALS AB	114	114,000
AstraZeneca AB	6	6,000
Total:	120	120,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measures

The first financial year will end on 31 December 2006.

Resolutions of the partners' meeting

Immediately after the formation of the Partnership, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the partners' meeting, passed the following resolutions:

1. The Partnership shall have its registered office at L-2520 Luxembourg-City, 1, allée Scheffer;
2. The partners' meeting resolved to fix the number of Managers to two (2).
3. The partners' meeting resolved to appoint the following as Managers for a period ending upon approval of the annual accounts for the year 2011:

1. Mr Jan-Olof Jacke, Chief Financial Officer of AstraZeneca AB (Blomstervägen 6, 429 35 Kullavik), born in V Frölunda (Sweden) on 2 January 1965, professionally residing in V Mälarehamnen 9, S-151 85 Södertälje, Sweden, as A-Manager; and

2. Mr Paul van Baarle, employee, born in Rotterdam (The Netherlands) on September 15th, 1958, professionally residing in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, as B-Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately (... Swedish Crowns) L2: EUR 2,000.-

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- AstraZeneca AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE-151 85 Södertälje (Suède) (Registre de commerce n ° SE-556011-7482),

représentée aux présentes par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à Södertälje, le 20 décembre 2006, n'agissant pas comme fondateur

- ASTRA PHARMACEUTICALS AB société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE-151 85 Södertälje (Suède) (Registre de commerce n ° SE-556023-0657),

représentée aux présentes par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à Södertälje, le 20 décembre 2006, n'agissant pas comme fondateur

Lesdites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentale, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Laquelle comparante, de par ses qualités, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société en nom collectif qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme - Raison sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société en nom collectif (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les dispositions du Code de Commerce, tel que modifié et du Code Civil, tel que modifié, (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Raison sociale. La raison sociale de la Société sera AstraZeneca PHARMA SNC

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de droits de propriété intellectuelle ainsi que la gestion, mise en valeur et licence de ses droits.

La Société peut aussi acquérir et détenir des participations dans toutes sociétés et entreprises au Luxembourg et/ou à l'étranger et gérer et mettre en valeur ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du (des) Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait/estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital est fixé à cent-vingt mille Couronnes Suédoises (SEK 120.000) représenté par (cent vingt) 120 parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000) Couronnes Suédoises (SEK 1.000) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires de parts sociales doivent être représentés auprès de la Société par un avocat, qu'il soit désigné parmi eux ou non.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont transférables avec l'accord unanime des associés. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chapitre III. Gérance

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (ci-après le(s) «Gérant(s)»).

Le ou les Gérants seront nommés par décision unanime des associés, qui déterminera son nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision unanime des associés. Si plusieurs gérant sont nommés, ils sont soit des Gérants A, soit des Gérants B.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le(s) Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du(des) Gérant(s).

Art. 11. Conflit d'intérêts. Si un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les associés et il ne pourra prendre part aux délibérations ou approuver au sujet de cette opération.

Art. 12. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant-B ou par la signature individuelle de tout Gérant A.

Le(s) Gérant(s) peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix demeurant à Luxembourg.

Chapitre IV. Assemblée des associés

Art. 13. Assemblée des associés. Les décisions des associés doivent être prises par vote par écrit sur le texte des résolutions à être adoptés qui seront envoyés par le(s) Gérant(s) aux associés par courrier enregistré. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le(s) Gérant(s), ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le(s) Gérant(s).

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. Procédure - Vote. Les résolutions de l'assemblée ne sont valablement adoptées que si elles sont prises à l'unanimité de tous les associés.

Art. 16. Procès-verbaux. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un Gérant.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Profits

Art. 17. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi. Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés. Tout associé ainsi que son mandataire peut prendre au siège social communication de ces documents.

Art. 19. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par décision unanime de l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision unanime des associés.

Art. 20. Attribution des bénéfices. Chaque année, les associés approuveront les comptes de l'exercice de l'année précédente lors de l'assemblée des associés.

Le résultat de l'exercice sera réparti proportionnellement entre chacun des associés et selon les parts détenues par chacun d'eux sur un compte d'associé provisoire. Les soldes de ces comptes provisoires deviennent des créances ou des dettes pour chacun des associés si et seulement s'ils sont transférés sur le compte définitif de chacun des associés suite à une décision prise à l'unanimité des voix par l'assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social souscrit. Les créances en faveur de chacun des associés ne seront dues que suite à une décision prise à l'unanimité des voix par l'assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La liquidation, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Dans tout autre cas, l'assemblée des associés devra statuer sur la dissolution de la Société par un vote unanime de l'ensemble des associés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments, et en l'absence d'une telle désignation, par le(s) Gérant(s).

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les associés au pro rata du nombre des parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré les montants ci-après énoncés:

Associés	Parts sociales	SEK
ASTRA PHARMACEUTICALS AB	114	114.000

AstraZeneca AB	6	6.000
Total:	120	120.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social finira le 31 décembre 2006.

Résolutions des associés

Immédiatement après la formation de la Société, les personnes prémentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le siège social de la Société à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer
2. L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le nombre des Gérants à deux.
3. L'assemblée générale des associés nomme les Gérants suivants pour une période dont le terme est fixé à l'approbation des comptes relatifs à l'année 2011:

1. Monsieur Jan-Olof Jacke, Chief Financial Officer de AstraZeneca AB (Blomservägen 6 429 35 Kullavik), né le 2 janvier 1965 à Frölunda (Suède), Gérant A.

2. Monsieur Paul van Baarle, employé privé, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pay-Bas), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Gérant B.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ (... Couronnes Suédoises) L2: EUR 2.000,-

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 53, case 12. — Reçu 137,74 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016130/242/345.

(070008924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Inalux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.656.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007016439/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05769. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.